

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-1463 (2ème Rect)

présenté par
M. Laqhila

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	10 000 000
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	0	0
TOTAUX	0	10 000 000
SOLDE	-10 000 000	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	19 329 355
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	0	0
TOTAUX	0	19 329 355
SOLDE	-19 329 355	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les crédits alloués à la prime d'aménagement du territoire portée par l'action 1 (« Attractivité économique et compétitivité des territoires ») du programme 112.

En effet, si le Gouvernement refuse de maintenir le dispositif, a minima, au niveau de 2018, et continue d'en diminuer progressivement les crédits versés, il est tout aussi pertinent de le supprimer purement et simplement dès 2019. Par cet amendement d'appel, l'auteur cherche à attirer l'attention du Gouvernement sur l'absolue nécessité de conserver ce dispositif à un niveau stratégique pertinent, ce qui nécessite donc une forte hausse de la dotation qui lui est allouée.